



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

PROCÈS VERBAL COMMISSION DÉPARTEMENTALE JEUNES

DU 14 avril 2026 par visio

Membres présents : Gilbert Le Gall, Max Gouès, Gilles Cunit Ravet.

Membres excusés : Glenn Le Saout, Philippe Ollivier.

Soutien technique : Jérémy Laot.

1° Litige :

Match U16 D1 du 11/04 Hermine Concarneau / Quimper Kerfeunteun Fc 2 : réserves recevables de l'Hermine Concarneau sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de Quimper Kerfeunteun Fc 2, leur équipe 1 ne jouant pas ce jour ou le lendemain.

Après vérification des feuilles de match concernées, il s'avère qu'un joueur ne pouvait pas participer à cette rencontre. La commission décide de donner match perdu par pénalité à Quimper Kerfeunteun Fc 2 à savoir :

Hermine Concarneau : 3 pts, 3 buts pour, 0 but contre
Quimper Kerfeunteun Fc 2 : -1 pt, 0 but pour, 3 buts contre

En application de l'article 86 et de l'annexe 2 (dispositions financières) une amende de 85 € est portée au compte du club de Quimper Kerfeunteun Fc.

La présente décision est susceptible d'appel en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du district du Finistère, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements de la ligue de Bretagne.

Le Président de la Commission

G. LE GALL

Le Secrétaire de la Commission

Ph. OLLIVIER